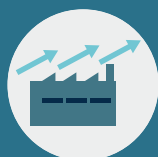


# ETUDE

## MISE EN OEUVRE DU FEDER 2014-2020 ET 2021-2027 EN FRANCE METROPOLITAINE

### ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC - APPROCHE THÉMATIQUE

**CONNAÎTRE**  
les programmes européens  
2014-2020



## AIDE AUX ENTREPRISES

Phase 1 : Etat des lieux et analyse de la programmation du FEDER 2014-2020 en métropole

 Phase 2 : Diagnostics en vue de la programmation 2021-2027 du FEDER en métropole

Phase 3 : Préconisations pour une meilleure programmation FEDER en métropole en 2021-2027

## RAPPORT FINAL JANVIER 2020





---

# SOMMAIRE

---

## Table des matières

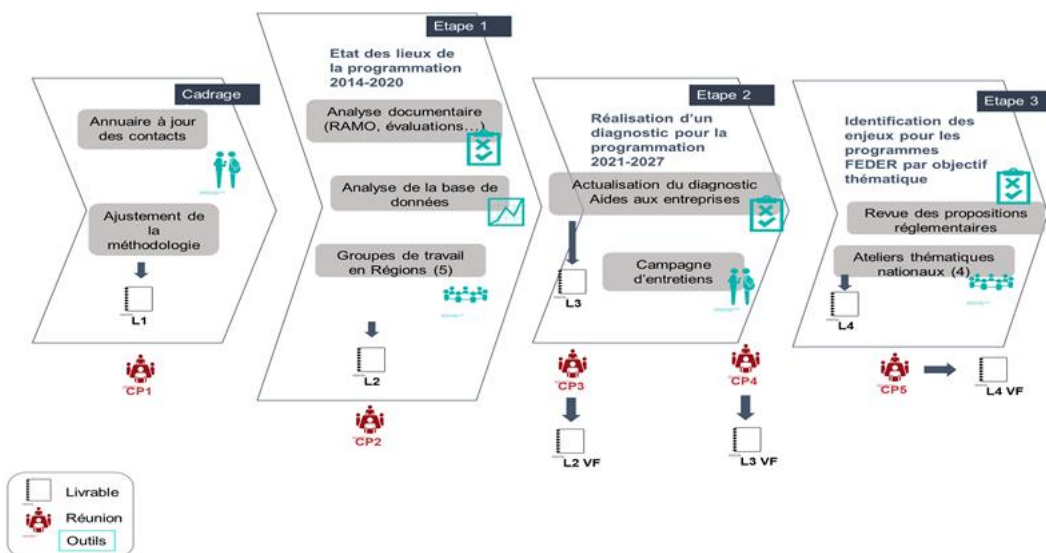
1	Introduction .....	5
2	Rappels des objectifs et de la méthodologie déployée .....	6
2.1	Les objectifs de la mission .....	6
2.2	Le périmètre .....	6
2.3	Rappel du champ des questionnements .....	6
3	La situation de la France en Europe .....	9
3.1	Entrepreneuriat .....	9
3.2	Secteurs / filières stratégiques .....	12
3.3	Internationalisation .....	16
3.4	Investissement et accès au financement.....	20
3.5	Formations et compétences.....	21
4	Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles ou évolutions des normes	22
4.1	Sélection de politiques nationales en faveur de la compétitivité des entreprises .....	22
4.1.1	Le PACTE.....	22
4.1.2	Le Pacte productif 2025 .....	22
4.1.3	Les contrats de filières du gouvernement français .....	23
4.1.4	Industrie du futur .....	25
4.2	Acteurs nationaux œuvrant dans le champs des politiques publiques en faveur du développement et de la compétitivité des entreprises.....	26
4.2.1	Le Conseil National de la Productivité.....	26
4.2.2	La Team France Export .....	26
4.2.3	Bpifrance .....	27
5	Les besoins en développement au regard de la situation française .....	29
5.1	Les besoins identifiés dans les grandes thématiques investiguées .....	29
5.2	Les besoins identifiés dans d'autres thématiques complémentaires.....	31
6	Prochaines étapes .....	34
	Annexe A Liste des acteurs interviewés pour les investigations.....	35
	Annexe B Liste des acteurs présents lors de l'atelier de travail du 3 Décembre 2019 .....	37
	Annexe C Tables des figures et des tableaux .....	39

# 1 Introduction

Notre mission relative à la mise en œuvre des programmes européens FEDER pour les périodes 2014 -2020 et 2021-2027, approche thématique Lot 3 : « Aides aux entreprises », s’effectue sur une durée totale de 13 mois. Elle est structurée autour de 3 grandes étapes (état des lieux des programmes de la période 2014-2020 (étape 1), réalisation du diagnostic pour la programmation 2021-2027 (étape 2), identification des enjeux pour les programmes FEDER par objectif thématique 2021-2027 (étape 3)), cinq réunions avec le comité de pilotage et la préparation de 6 livrables (3 rapports intermédiaires et 3 rapports finaux).

Le schéma ci-dessous reprend l’ensemble des étapes clés de notre étude.

Figure 1 Schéma récapitulatif des étapes de la mission



Le présent document constitue le rapport final (L3) qui vise à restituer les travaux de Technopolis et Edater dans le cadre de l’étape 2 « Réalisation d’un diagnostic pour la programmation 2021-2027 ». Il a été rédigé suite à l’exécution des tâches suivantes :

- Une analyse documentaire afin d’établir le pré-diagnostic ;
- La réalisation d’entretiens individuels avec une douzaine d’acteurs institutionnels nationaux et têtes de réseaux nationaux (voir liste en Annexe) ;
- L’animation d’un atelier de travail en présence des acteurs clés du développement économique en régions (voir liste en Annexe) afin d’échanger sur les enjeux et besoins en matière de soutien au développement des entreprises, ainsi que les possibilités de soutien du FEDER pour la période 2021-2027.

Ce rapport (L3) est remis au CGET fin septembre 2019 et est organisé dans le respect du plan et des consignes d’écriture transmises par le Lot Coordination, à savoir :

- La situation de la France en Europe ;
- Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles ou évolutions des normes ;
- Les besoins en développement au regard de la situation française.

## 2 Rappels des objectifs et de la méthodologie déployée

---

### 2.1 Les objectifs de la mission

La présente étude porte sur l'approche thématique de la programmation FEDER dans le champ des « Aides aux PME » (Lot 3), et a pour objectif de permettre au CGET et aux Autorités de Gestion de :

- **Identifier des pistes de solutions pour accélérer la dynamique actuelle de programmation 2014-2020 dans le champ de l'aide aux PME**, à partir de l'analyse des actions les plus performantes, de l'identification des disparités entre les types d'actions soutenues et des causes des défaillances constatées, ainsi que des modalités d'animation et de mise en œuvre des Programmes Opérationnels (PO)
- **Identifier les orientations stratégiques à intégrer dans les interventions FEDER 2021-2027 sur le champ des aides aux entreprises, et proposer des actions opérationnelles destinées à assurer le succès de la programmation**, à partir de l'actualisation du diagnostic Compétitivité de l'économie en France, des propositions de règlements de la Commission européenne sur le FEDER, et au-delà des instruments européens dédiés à la compétitivité des PME (COSME, InvestEU...), et des leçons tirées de la programmation actuelle.

### 2.2 Le périmètre

Le périmètre du Lot 3 concerne uniquement le Fonds européen de développement régional (FEDER) en France métropolitaine. En effet, comme cela était mentionné dans le cahier des charges de la présente étude, la phase de cadrage a permis de confirmer que cette étude ne concernait pas les territoires d'Outre-mer, qui font l'objet d'une étude ad hoc. De même, il a été confirmé que les Programmes Opérationnels Interrégionaux (POI) n'étaient pas intégrés à ce périmètre d'étude. Ces derniers ayant très peu mobilisé l'OT3 dans leurs logiques d'interventions.

Les analyses, au titre de la programmation 2014-2020, portent sur l'OT 3 et les PI 3a, 3b et 3d.

### 2.3 Rappel du champ des questionnements

Concernant le questionnaire posé par l'étude, nous avons proposé dans le tableau ci-dessous un référentiel des questions à aborder dans les différentes étapes de la mission.

Pour rappel, le présent rapport détaille le diagnostic sur le renforcement de la croissance, de l'entrepreneuriat, des filières et de la compétitivité des entreprises pour la programmation 2021-2027.

Tableau 1 Champ des questionnements

<p><b>Etat des lieux de la programmation 2014-2020</b></p>	<p><b>Types d'intervention, facteurs de succès et de blocage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles typologies d'interventions au titre du FEDER 2014-2020 entrent dans le champ des aides aux entreprises ?</li> <li>- Constate-t-on des disparités par types d'intervention en matière de taux de programmation et de taux de paiement (performance) ?</li> <li>- Pour les types d'intervention ayant une forte dynamique de programmation, quels sont les facteurs de succès qui expliquent le résultat observé ?</li> <li>- Quelles sont les types d'intervention qui connaissent de manière récurrente des blocages dans les PO FEDER ? Quelles sont les raisons des difficultés rencontrées par les AG pour ce type d'intervention : est-ce lié à la réglementation ? aux règles d'éligibilité ? à des effets d'éviction entre instruments ? à des effets d'aubaine ? aux spécificités de soutien de l'intervention (subvention, IF, ...) ? ...</li> </ul> <p><b>Cohérence entre les différents programmes de financement et politiques publiques d'aides aux PME</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A-t-on observé et observe-t-on encore des zones de recouvrements entre différents programmes de financement et politiques publiques dédiées au développement des PME, voire des conflits de financement ? Observe-t-on une évolution dans le temps entre 2014 et 2018 (par exemple par rapport à la mise en œuvre du PIA3) ?</li> <li>- A l'inverse, observe-t-on des possibilités de cofinancement non utilisées à ce jour, ou trop peu utilisées à ce jour par les AG et les bénéficiaires ?</li> </ul> <p><b>Propositions et solutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles propositions opérationnelles formulées pour dynamiser la programmation 2014-2020 et sécuriser la fin de programmation (notamment sur les aspects financiers) ?</li> <li>- Quelles leçons tirées des difficultés rencontrées pour la période 2021-2027 ?</li> </ul>
<p><b>Diagnostic sur le renforcement de la croissance, de l'entrepreneuriat, les filières et de la compétitivité des</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est le positionnement européen de la France sur les grands indicateurs en lien avec l'entrepreneuriat et la compétitivité des entreprises (Eurostat, Observatoire européen des Technologies Clés Transversales<sup>1</sup>, Base Patstat, INSEE, Douanières nationales, Balance des paiements, Banque de France, Banque centrale ...) ? A-t-on observé des évolutions du rang de la France en matière de compétitivité des PME ?</li> <li>- Quelles sont les tendances observées à court et moyen termes en matière de compétitivité des entreprises en France ?</li> </ul>

<sup>1</sup> L'Observatoire des Key Enabling Technologies – KET – est mis en place par la Commission européenne, DG GROW et permet de positionner les Etats membres sur l'utilisation de technologies clés (micro and nanoélectronique, nanotechnologie, biotech industrielle, matériaux avancés, photonique, et technologies de production avancée dans l'industrie (<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/kets-tools/kets-observatory/country/profiles>)

<b>entreprises pour la programmation 2021-2027</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les grands enjeux et besoins en matière de compétitivité des PME (création, internationalisation, investissement, financement, numérisation, ...) ?</li> </ul>
<b>Identification des enjeux pour le FEDER 2021-2027 sur le champ des aides aux entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les « sujets », les « domaines », les « thèmes » sur lesquels le FEDER 2021-2027 pourrait intervenir de manière privilégiée au regard des besoins identifiés (étape 2), des évolutions réglementaires du FEDER envisagées par la Commission, et des évolutions du cadre stratégique et programmatique en France sur le renforcement de la croissance, de l'entrepreneuriat, les filières et de la compétitivité des entreprises ?</li> <li>- Quelles modes d'intervention privilégiés selon les natures d'accompagnement (ingénierie financière) ?</li> <li>- Comment dynamiser davantage l'intervention FEDER sous forme d'instruments financiers dans le champ de l'aide aux entreprises ?</li> <li>- Quelles sont les conditions juridiques et financières à mettre en place pour assurer sur les enjeux identifiés en matière d'aides aux entreprises, un démarrage rapide et efficace de la programmation ?</li> <li>- Quelles sont, sur ces enjeux, les complémentarités à mettre en place avec les politiques nationales en cours de déploiement ? Quelles possibilités de cofinancement mettre en place ? A quelles conditions ?</li> </ul>



## 3 La situation de la France en Europe

Avec ses plus de 3 millions d'entreprises en 2016, dans l'ensemble de l'industrie et des services marchands (hors activités financières et d'assurances), la France est le deuxième pays de l'Union européenne pour sa population d'entreprises (13% du nombre total d'entreprises de l'Union), derrière l'Italie (3,8 millions d'entreprises, soit 15 % du total), l'Espagne (11 %), l'Allemagne (10 %) et le Royaume-Uni (9 %). Actuellement, elles emploient 66 % de la population active en France et ce sont les PME et les ETI<sup>2</sup> qui génèrent le plus d'emplois. Entre 2009 et 2015, 100 000 emplois nets ont été créés par les PME et 300 000 emplois nets ont été créés par les ETI françaises (source : Banque de France). Si ces dernières jouent un rôle majeur dans l'économie française, elles ne sont que peu nombreuses : 5 300 en France, contre 12 500 en Allemagne, 10 500 en Grande-Bretagne, et 8 000 en Italie<sup>3</sup>. Les entreprises créées en 2016 contribuent, quant à elles, à 2,6 % des emplois en France.

Cette section s'attèle à repositionner la France dans un contexte européen au travers des différentes thématiques traitées dans le cadre de la réflexion menée autour de « l'aide aux entreprises ». Elle s'organise autour des sous-sections suivantes :

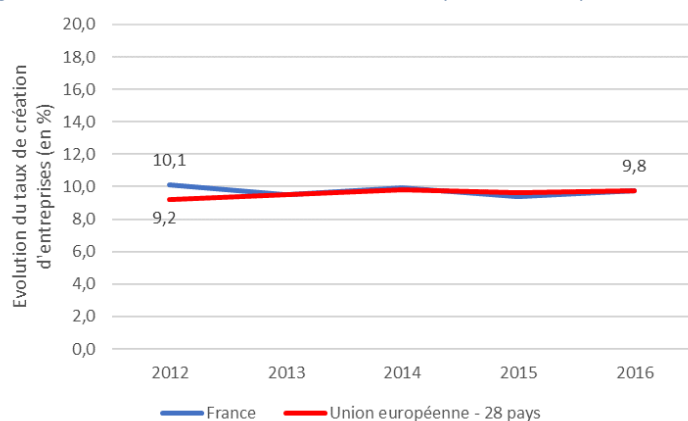
- Entrepreneuriat ;
- Secteurs / filières stratégiques ;
- Internationalisation ;
- Investissement et accès au financement ;
- Formations et compétences.

### 3.1 Entrepreneuriat

- **Un entrepreneuriat français dynamique**

Les données statistiques d'Eurostat disponibles à ce jour (données de 2016) montre que la France présente une évolution du taux de création d'entreprises qui se situe dans la moyenne européenne (de l'ordre de 9,8%).

Figure 2 Evolution du taux de création des entreprises en Europe et en France



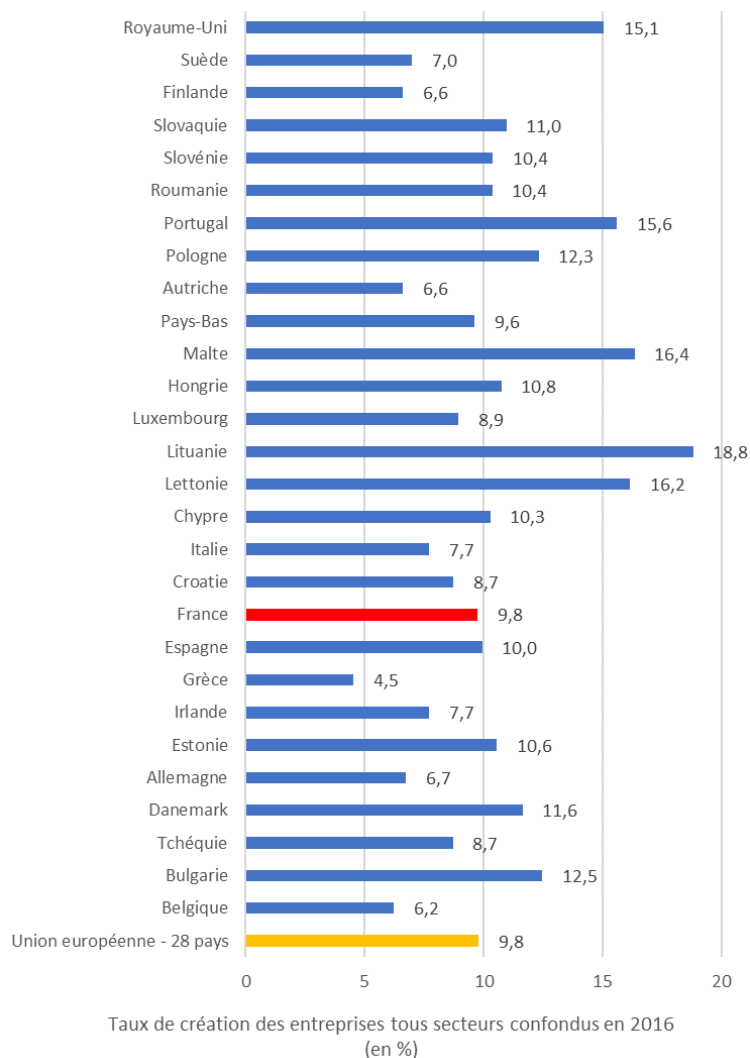
Source : Eurostat, traitement Technopolis

<sup>2</sup> « Entreprises de Taille Intermédiaire », qui emploient entre 250 et 4 999 et qui remplissent au moins l'un des deux critères suivants : le chiffre d'affaires se situe entre 50 millions et 1,5 milliard d'euros ; le total du bilan se situe entre 43 millions et 2 milliards d'euros

<sup>3</sup> Institut Montaigne - ETI : « Taille intermédiaire, gros potentiel » – Juillet 2018

Toujours sur la base des données d'Eurostat de 2016, on constate que la France ne fait pas partie des pays les plus dynamiques en matière de taux de création d'entreprises. La Lituanie, le Lettonie, le Portugal, ... présentent des taux de création les plus élevés de l'Union Européenne.

Figure 3 Taux de création des entreprises tous secteurs confondus par pays d'Europe en 2016<sup>4</sup>



Source : Eurostat, traitement Technopolis

Pour autant, entre 2014 et 2016 (données Eurostat 2019), la France est le pays qui a connu une des plus fortes évolutions du nombre d'entreprises créées tous secteurs confondus.

Cette dynamique de création d'entreprises semble se confirmer. En effet, la France connaît une forte dynamique depuis les deux dernières années. D'après les derniers chiffres de l'Insee (2018), 691.000 entreprises ont vu le jour en 2018 en France, soit une augmentation de 17% (+100.000 créations) par rapport à 2017. Cette tendance est notamment portée par la création des micro-entreprises (+28% par rapport à 2017<sup>5</sup>) et les créations d'entreprises classiques (+20%).

<sup>4</sup> Nombre de créations d'entreprises durant la période de référence (t) divisé par le nombre d'entreprises actives en t-1

<sup>5</sup> Les mesures fiscales entrées en vigueur en janvier 2018, notamment le doublement des seuils de CA permettant d'accéder au régime fiscal simplifié peuvent expliquer ces résultats

Tous les secteurs d'activités sont concernés avec en tête les transports et l'entreposage (+68% en 2018), qui représentent 10% de l'ensemble des créations, les activités spécialisées, scientifiques et techniques ; le commerce et le service aux ménages. Les créations se font dans toutes les régions de France, l'Ile-de-France contribuant cependant pour plus du tiers des entreprises créées en 2018.

D'après différentes études (OpinionWay en mars 2019), le volume de créations reste inférieur à l'intention de créer. La peur de l'échec peut expliquer en partie cette situation. A ce titre la culture entrepreneuriale mérite d'être plus fortement développée et accompagnée bien qu'elle ait évolué très favorablement ces dernières années en France.

Par ailleurs, le taux de disparition des entreprises françaises est parmi les plus faibles d'Europe. En 2016, le taux de disparition était seulement de 4,74 % juste derrière l'Irlande, la Belgique et Chypre (source : Eurostat). Selon une étude récente de l'Insee<sup>6</sup> parue le 17 avril 2019, 75 % des entreprises créées en 2014 sont encore actives en 2017, soit 3 points de plus que celles créées au premier semestre 2010.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les taux de pérennité :

- Le statut juridique : trois ans après leur création, 83 % des sociétés sont toujours actives contre 63 % pour les entreprises individuelles classiques (hors régime de l'auto-entrepreneur)
- Le montant des investissements financiers au moment de la création de l'entreprise : le taux de survie est de 64 % pour les entreprises créées avec un investissement financier inférieur à 1 000 euros, alors que le taux de survie atteint 80 % pour les entreprises créées avec un capital financier au moins égal à 40 000 euros.
  - o En complément, et plus spécifiquement concernant les start-ups, malgré un constat positif sur la mobilisation de fonds en faveur des start-ups, et notamment pour le financement des start-ups en amorçage et en série A et B (early stage, pour le financement de la validation de l'offre produit et son lancement commercial), il est constaté une réelle difficulté à lever des fonds late stage (investissements en séries C et D et les investissements pré-IPO (effectués au moment des dernières levées de fonds privés : séries E et F)<sup>7</sup>. L'expérience du chef d'entreprise : si le créateur de l'entreprise a au moins 10 ans d'expérience dans le métier, le taux de pérennité de l'entreprise atteint les 80 % alors que si le créateur d'entreprise était dans une activité complètement différente, ce taux n'est plus que de 71 %.

- **La transmission/ reprise d'entreprises : un autre enjeu majeur**

De la même manière, un autre enjeu persiste sur la transmission d'entreprises. En effet, le taux de transmission est à un niveau insuffisant dans certains secteurs pour assurer le renouvellement des capacités de production et maintenir un niveau minimum d'activité dans des territoires fragiles, ruraux notamment, et dans certains secteurs. Par ailleurs, il persiste actuellement une faiblesse dans la transmission familiale comme la transmission aux salariés. Sur les 60 000 entreprises mises en vente chaque année<sup>8</sup>, 50% d'entre elles disparaissent faute de repreneurs.

Toujours d'après le site [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr) (données 2016), 185 000 entreprises seraient susceptibles d'être cédées chaque année en France, représentant près de 750 000 emplois à sauvegarder.

- **De nouveaux profils d'entrepreneurs**

---

<sup>6</sup> Insee Première n°1757, parue le 17 avril 2019

<sup>7</sup> Source : "Financer la IVe révolution industrielle – Lever le verrou du financement des entreprises technologiques" Philippe TIBI, en lien avec les travaux opérés par les cabinets du Lot thématique 1 sur l'innovation

<sup>8</sup> Source : [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr), 2016

L'entrepreneuriat se démocratise, avec en arrière-plan, la volonté de lutter contre les crises économiques et sociales. Aujourd'hui, une entreprise sur trois est créée par un demandeur d'emploi.

La dynamique entrepreneuriale est notamment portée en France par les jeunes. Sur la base des données de l'Insee<sup>9</sup>, en 2018, les créateurs d'entreprises individuelles ont en moyenne 36 ans. La part des moins de 30 ans augmente légèrement : elle est de 38 % en 2018, contre 37 % en 2017. Elle atteint 50 % dans les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Elle est plus élevée chez les micro-entrepreneurs (43 %) que chez les créateurs d'entreprises individuelles classiques (31 %).

Tous types d'entreprises individuelles confondus, le secteur des transports et de l'entreposage reste celui où les créateurs sont les plus jeunes (28 ans en moyenne) (sont notamment intégrés ici toutes les activités de livraison et de e-commerce). Dans les secteurs de l'information et la communication, les créateurs sont également assez jeunes (32 ans en moyenne). À l'inverse, ils sont généralement plus âgés dans l'industrie (40 ans en moyenne), les activités immobilières, la construction et les activités de services administratifs et de soutien (39 ans en moyenne).

Par ailleurs, en 2018, les femmes ont créé 39 % des entreprises individuelles. Cette proportion est quasi stable depuis 2015, alors qu'elle augmentait progressivement depuis 30 ans (29 % en 1987 et 33 % en 2000). Elle est quasiment identique pour les créations d'entreprises individuelles classiques et pour les immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur.

- **Un contexte qui impacte les formes d'entrepreneuriat**

Les dispositions prises en matière de développement des micro-entreprises, "l'uberisation" de l'économie et le contexte social, fait que l'entrepreneuriat devient pour de nombreuses personnes le moyen de créer son emploi. Par ailleurs, pour les nouveaux entrepreneurs, la recherche d'une plus grande autonomie et d'un meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle favorise le développement de nouvelle forme d'entrepreneuriat et de modèle de développement.

La digitalisation de l'économie accélère également la création d'activités. En même temps qu'elle contribue à la création de nouvelles activités, elle impacte aussi les modèles existants et impose aux entreprises une transformation.

## 3.2 Secteurs / filières stratégiques

- **L'emploi et le poids dans l'économie de chaque secteur d'activité**

En France et en Europe, l'économie connaît une tertiarisation et une baisse importante du poids de l'industrie qui se traduit par une délocalisation importante de nombreux sites de production. A titre d'exemple, 40 % des véhicules produits par les constructeurs français à destination du marché européen, le sont sur le territoire national (contre 60 % pour les constructeurs allemands). Le poids de l'industrie se réduisant depuis plusieurs décennies en Europe (construction incluse, il est passé de 25 % à 22 % du PIB européen entre 1998 et 2018), celui-ci représente maintenant moins de 20 % du PIB français (tout comme en Belgique, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni) alors qu'il représente toujours plus de 30 % du PIB de l'Irlande, de la Tchéquie et de la Slovaquie. La figure ci-dessous détaille ces résultats et permet de comparer la France à plusieurs pays d'Europe tels que l'Allemagne, où le poids du secteur industriel dans l'économie a également connu une baisse tout en restant aux alentours de 25 %. Finalement, l'industrie française ne représente plus que 10 % de l'industrie européenne, soit trois fois moins que l'Allemagne<sup>10</sup>.

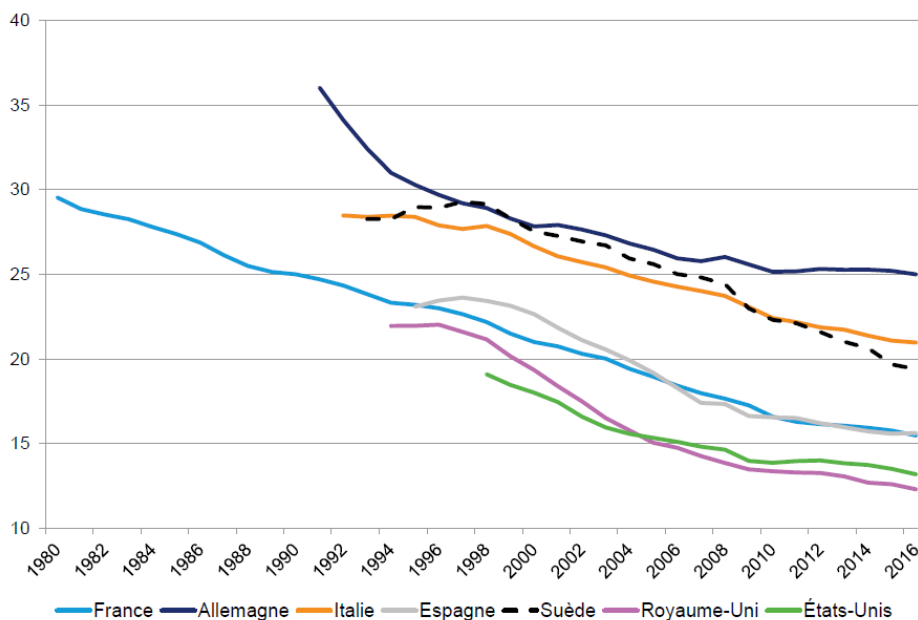
---

<sup>9</sup> Insee Première, n° 1734, paru le : 29/01/2019

<sup>10</sup> Ministère de l'économie et des finances, Octobre 2019, Pacte productif 2025

Au niveau des emplois, le secteur industriel représente 16,6 % des emplois en France alors qu'il représente encore 21,7 % des emplois en Europe (source : Eurostat), notamment en Europe de l'Est (Roumanie - 30 %, Slovaquie – 31,5 %, etc.).

Figure 4 Part du secteur industriel dans l'emploi des branches marchandes, 1980-2016 (en %)



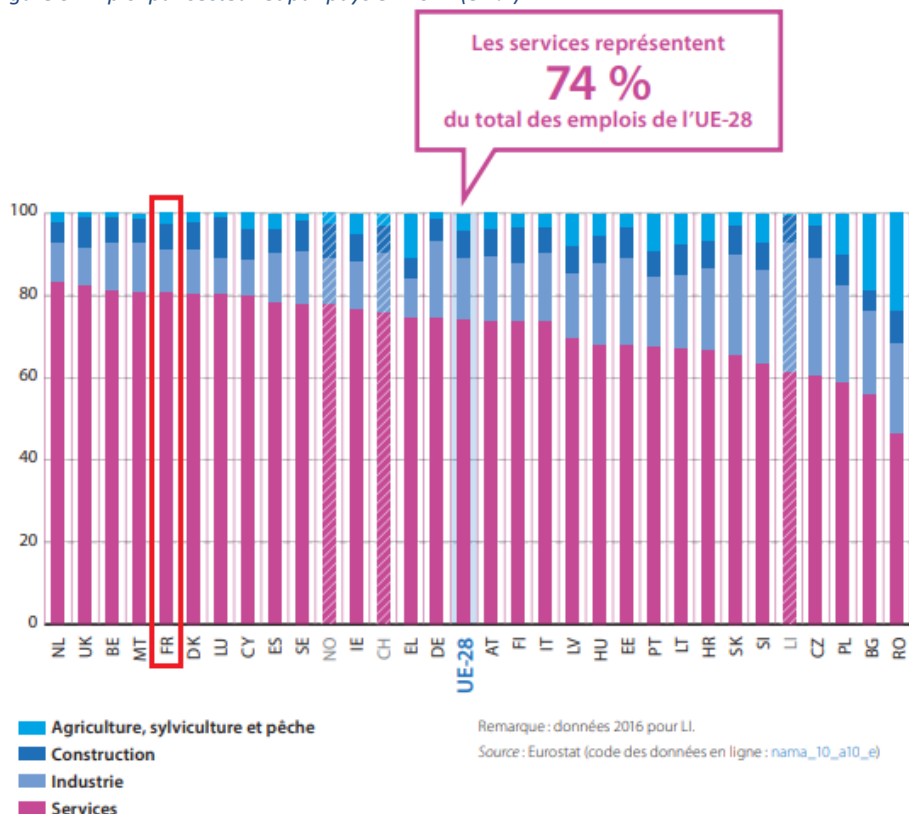
Source : France Stratégie, 2019, Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?

Le poids du secteur agricole a également connu une diminution importante. Même si la part du secteur dans l'emploi varie fortement entre les Etats membres, le secteur agricole représente désormais 4,4 % des emplois en Europe. Alors que la part de l'emploi varie autour de 1 % dans des pays comme l'Allemagne, la Belgique ou le Luxembourg, ou reste élevée dans les pays de l'Est, celle-ci reste relativement stable en France (2,5 % en 2008 contre 2,7 % en 2017, source : Eurostat).

Concernant le secteur tertiaire, il représente en 2018 80,6 % des emplois en France, qui figure parmi les pays européens où le poids du secteur tertiaire est le plus élevé (le secteur tertiaire représentait 73,8 % des emplois en Europe en 2017, source : Eurostat).

La figure ci-dessous détaille ces résultats.

Figure 5 Emploi par secteur et par pays en 2017 (en %)



Source : Eurostat, 2018, Chiffres clés sur l'Europe

Ce mouvement de fond affecte l'économie française bien au-delà de la production de biens pour plusieurs raisons<sup>11</sup> :

- L'industrie manufacturière produit également des services : services de financement, après-vente, maintenance. 83 % des entreprises industrielles ont une activité de services pour autrui et 40 % des emplois « industriels » relèvent des emplois de services ;
- L'industrie fait vivre des entreprises de services. En Europe, un service sur six est acheté par une entreprise industrielle.

Ainsi, la création de valeur dans l'industrie a un effet de levier important sur l'économie. A titre d'exemple, les emplois industriels sont en général des emplois mieux rémunérés que ceux dans les services, et peuvent donner lieu à des carrières plus dynamiques (montée en responsabilité). Par exemple, en 2015, le salaire moyen brut dans l'industrie manufacturière s'élevait à 3 200 euros par mois, contre 2 900 euros dans le secteur des services.

- **Les filières stratégiques nationales françaises**

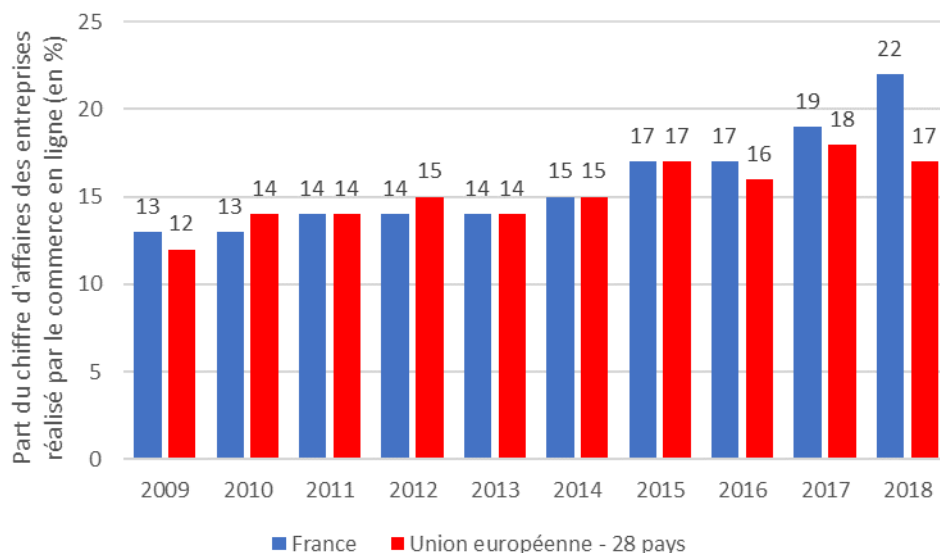
A noter qu'en France, il existe des comités stratégiques de filière (CSF) qui correspondent chacun à une filière stratégique de l'industrie française, et qui ont pour mission d'identifier de façon convergente, dans des « contrats de filière », les enjeux clés de la filière et les engagements réciproques de l'État et des industriels, d'émettre des propositions d'actions concrètes et de suivre leur mise en œuvre. Il existe désormais 16 comités stratégiques de filière (CSF) qui sont les suivants : Aéronautique, Alimentaire, Automobile, Bois, Chimie et matériaux, Construction, Eau, Mer, Electronique, Infrastructures du numérique, Mines et métallurgie, Mode et Luxe, Nucléaire, Santé, Sécurité, Nouveaux systèmes énergétiques, Transformation et valorisation des déchets.

<sup>11</sup> Ministère de l'économie et des finances, Octobre 2019, Pacte productif 2025

- **Focus sur le commerce en ligne et la diffusion du numérique dans les entreprises**

En France, le commerce en ligne se développe depuis plusieurs années et connaît une évolution encourageante depuis 2015 plus particulièrement. Alors que le commerce en ligne stagne au niveau européen, le chiffre d'affaires réalisé par le commerce en ligne des entreprises françaises est passé de 17% à 22 % en 3 ans (+29 % en 2 ans, source : Eurostat).

Figure 6 Evolution de la part du chiffre d'affaires réalisé par le commerce en ligne des entreprises (en %)



Source : Eurostat, traitement Technopolis

En parallèle, un rapport du Conseil National de la Productivité sur la « Productivité et la compétitivité de la France dans ma zone euro »<sup>12</sup>, pointe le retard qu'accusent les entreprises françaises sur l'adoption et la diffusion des TIC, par rapport aux autres pays européens avancés, et ce malgré un fort taux d'investissement dans les logiciels. En 2019, la France n'était que 15<sup>ème</sup> sur 28 dans le classement de la Commission européenne relatif à l'économie et la société numériques. Cet indice permet de suivre les performances numériques globales de l'Europe et de suivre les progrès réalisés par ses pays en ce qui concerne leur compétitivité numérique<sup>13</sup>. Selon ce classement, la connectivité reste notamment le principal point faible du pays en raison du caractère limité de la couverture à haut débit rapide et ultra-rapide<sup>14</sup>. De plus, seulement 15 % des entreprises françaises utilisent le cloud contre 18 % en moyenne dans l'UE<sup>15</sup>. Le Conseil National de la Productivité précise que cette « moindre diffusion du numérique dans l'économie pourrait s'expliquer par le déficit de compétences de la population active et la faiblesse du management pour investir dans les nouvelles technologies. Les entreprises ont besoin d'une main-d'œuvre capable de s'adapter et de maîtriser ces nouveaux outils ainsi que d'un encadrement adapté ».

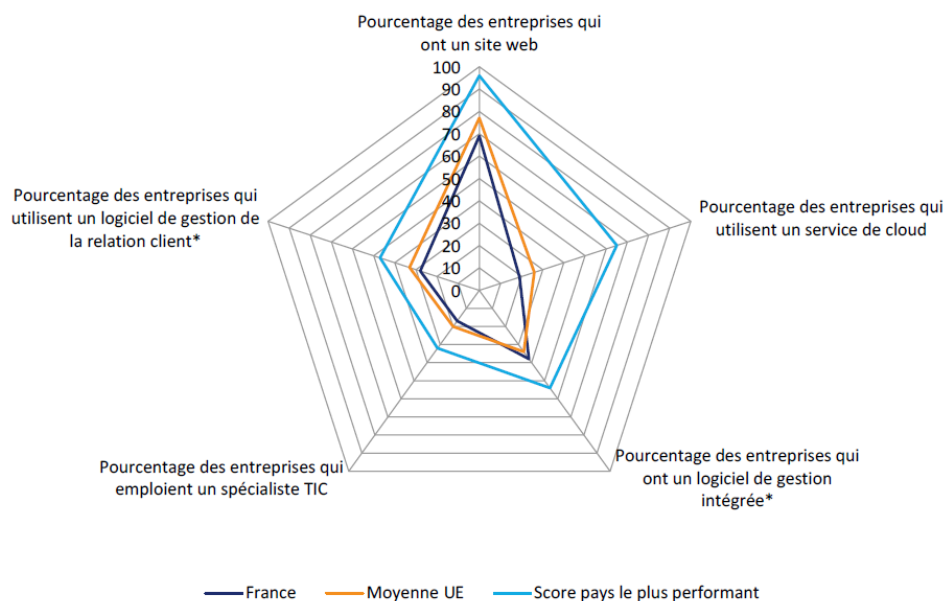
<sup>12</sup> Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?

<sup>13</sup> [https://ec.europa.eu/commission/news/digital-economy-and-society-index-2019-jun-11\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/news/digital-economy-and-society-index-2019-jun-11_fr)

<sup>14</sup> Commission européenne, 2019, Indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) - Rapport par pays 2019 France

<sup>15</sup> Ministère de l'économie et des finances, Octobre 2019, Pacte productif 2025

Figure 7 Diffusion du numérique au sein des entreprises françaises en 2018



\* Dernière donnée disponible : 2017.

Meilleure performance : site web et cloud : Finlande ; progiciel de gestion intégrée : Belgique ; spécialiste TIC : Irlande ; logiciel de gestion de la relation client : Allemagne.

Source : Eurostat ; champ : entreprises de plus de 10 salariés

Source : « Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ? » - Conseil national de productivité – Juillet 2019

### 3.3 Internationalisation

- **Une balance commerciale française qui reste déficitaire**

Même si les exportations de biens et de services sont à la hausse depuis quelques années (31,3 % du PIB en 2018 contre 26,8 % en 2010, source : Eurostat) et que le nombre d'entreprises exportatrices est en augmentation (125 000 en 2018, un record depuis 2003), la balance commerciale de la France reste déficitaire (elle varie entre -2 % et -0,6 % depuis cette date) et inférieure à la moyenne européenne qui reste positive depuis plus de 10 ans. Alors qu'elle était excédentaire de 5 milliards d'euros en 2000, elle était déficitaire de 59 milliards d'euros en 2018<sup>16</sup>. Les secteurs de l'industrie automobile (+13 milliards d'euros en 2004 contre -12 milliards d'euros en 2018), de la chimie (+0,8 milliard d'euros en 2000 contre -3,4 milliards d'euros en 2018), de l'électronique (-6 milliards d'euros en 2000 contre -15 milliards d'euros en 2018) et des équipements et machines (-3 milliards d'euros en 2000 contre -14 milliards d'euros en 2018) sont particulièrement représentatifs de cette situation. A l'heure actuelle, la hausse des exportations est compensée par des importations qui représentent une part importante du PIB (32,1 % du PIB en 2018) et qui continuent d'augmenter<sup>17</sup>. En comparant la part des exportations aux PIB nationaux, la France apparaît avant-dernière<sup>18</sup> (derrière le Royaume-Uni dont les exportations représentent 29,9 % de son PIB) alors qu'elles représentent 47,4 % du PIB en Allemagne dont la balance commerciale est positive (+6,1 % de son PIB). Ainsi, des pays comme l'Allemagne et l'Italie enregistrent des excédents commerciaux au sein même de l'Europe alors que la France est en déficit commercial de 44,6 milliards d'euros à l'égard de la zone euro. Selon le CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), la France reste attractive pour les activités d'innovation et de conception mais son appareil productif souffre d'un déficit de compétitivité qui explique en partie ce déficit commercial.

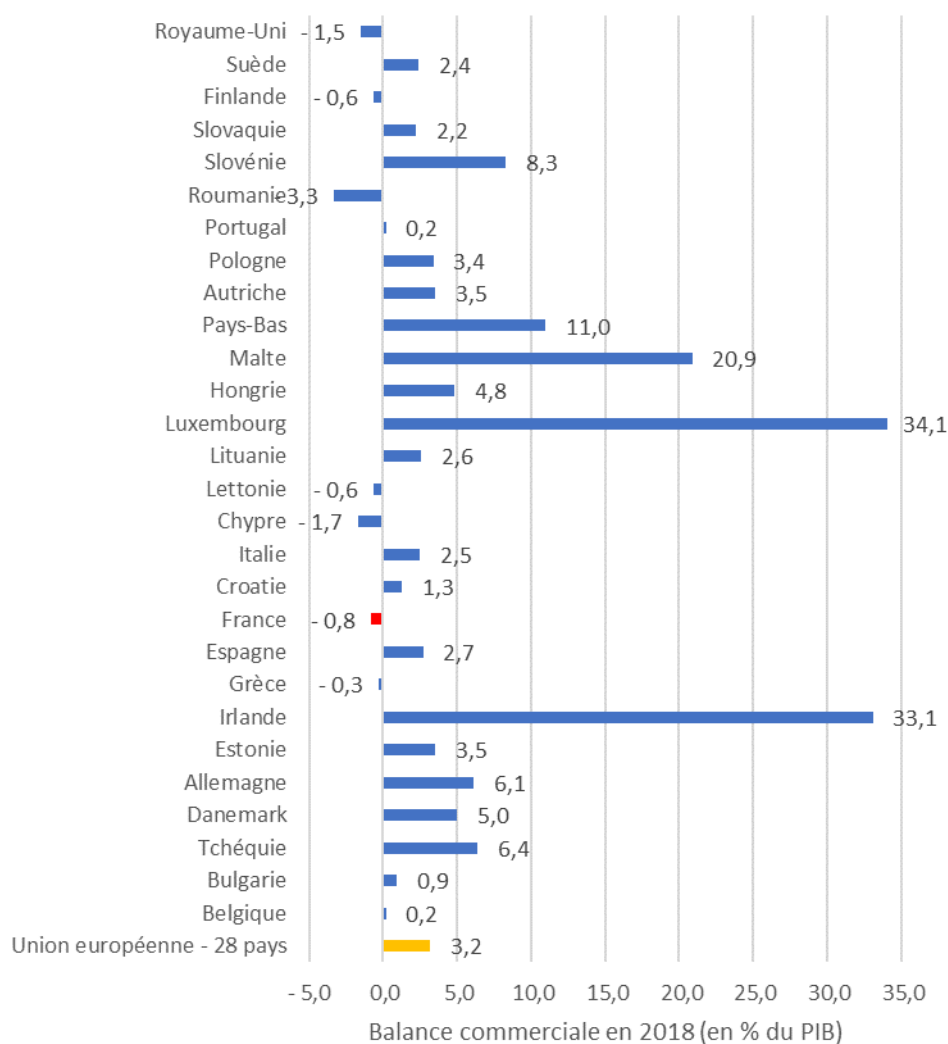
<sup>16</sup> Ministère de l'économie et des finances, Octobre 2019, Pacte productif 2025

<sup>17</sup> INSEE, 2019, L'économie française - Comptes et dossiers Edition 2019

<sup>18</sup> Eurostat, Importations et exportations de biens et services en % du PIB



Figure 8 Balance commerciale des pays d'Europe en fonction de leur PIB en 2018



Source : Eurostat, traitement Technopolis

- **L'appareil exportateur français est concentré sur les grandes entreprises**

Comme dans la plupart des pays européens, l'essentiel des exportations françaises reste assuré par un petit nombre de grandes entreprises. Ainsi les entreprises de plus de 250 salariés, qui ne représentent que 3 % des entreprises exportatrices françaises, sont à l'origine de 68 % de la valeur des exportations. 98 % des entreprises exportatrices françaises sont des TPE et PME<sup>19</sup> de moins de 250 salariés et elles réalisent 32 % des exportations. A noter que les PME françaises filiales d'une société étrangère, par nature plus tournées vers l'extérieur, réalisent plus du quart de leur chiffres d'affaires à l'exportation (26,2 % en 2018, contre 25,0 % en 2006). A noter également que seules 7% des entreprises ayant entre 50 et 249 salariés sont exportatrices, et ce pour 10% de la valeur totale des exportations. Ce sont les entreprises de moins de dix salariés qui sont les plus exportatrices (97%) mais elles ne réalisent que 17% du total de la valeur exportée depuis la France<sup>20</sup>.

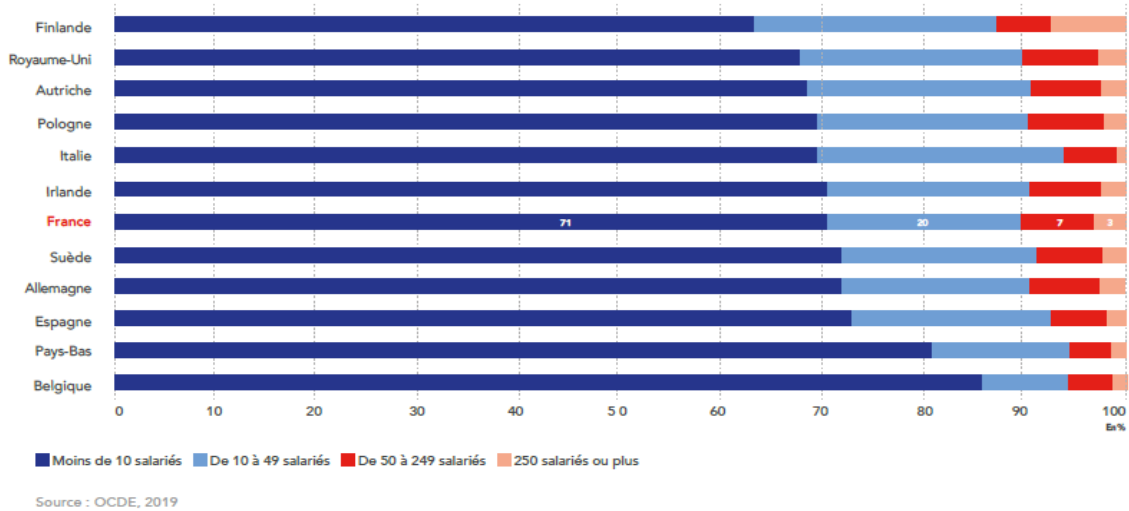
La France se situe dans la moyenne de l'échantillon représenté ci-après. Les pays où la part des entreprises de moins de dix salariés est la plus faible sont la Finlande et l'Autriche. A noter la situation de la Belgique qui se

<sup>19</sup> Définition INSEE : La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

<sup>20</sup> Source : Business France - Panorama des entreprises – édition 2019

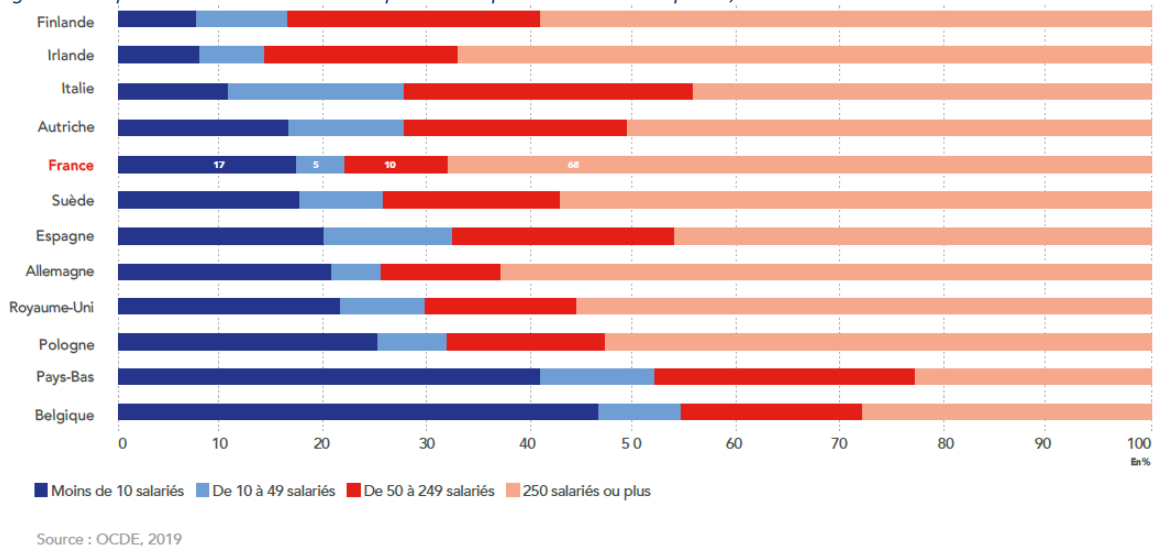
distingue par la place importante des micro-entreprises (moins de dix salariés) dans les exportations : elles représentent 86 % des entreprises exportatrices et 47 % de la valeur exportée.

Figure 9 Répartition par taille des entreprises exportatrices, 2016



Source : Business France - Panorama des entreprises – édition 2019

Figure 10 Répartition de la valeur des exportations par taille des entreprises, 2016



Source : Business France - Panorama des entreprises – édition 2019

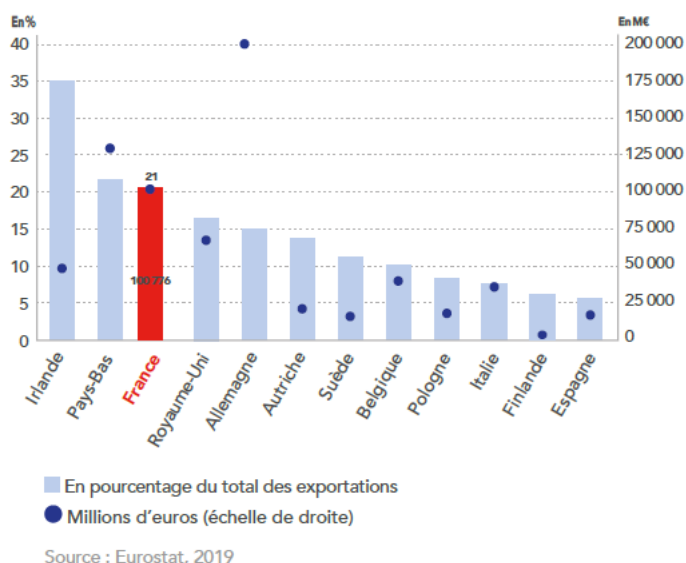
En revanche, la France se distingue par la diversité géographique de ses exportations. 18 % des exportateurs français ont plus de dix pays partenaires, devant l'Italie (15 %), la Finlande et la Belgique (10 % chacune) alors que dans la plupart des pays d'Europe, la majorité des entreprises commerce avec un nombre limité de partenaires à l'export. En Irlande, 71 % des entreprises exportatrices n'ont qu'un pays partenaire (le Royaume-Uni est destinataire de 11 % des exportations de biens en provenance d'Irlande). Aux Pays-Bas, en Autriche, en Belgique et en Allemagne, plus de 60 % des entreprises exportatrices ont au maximum deux pays partenaires.

- **Une forte part des exportations des produits de haute technologie**

Facteur clé pour améliorer la croissance et la compétitivité des entreprises, l'intensité de l'effort technologique porté par les entreprises, qui se manifeste par un haut degré d'investissement en R&D, a un impact sur leur capacité à gagner de nouveaux marchés et à utiliser des ressources disponibles de manière plus productive. Ses

industries appelées de « haute technologie » sont celles qui connaissent la plus forte expansion dans le commerce international, et leur dynamique contribue à l'amélioration des performances d'autres secteurs. Alors que l'Irlande dispose de la part la plus importante (35%) de produits de haute technologie dans ses exportations, la France arrive se situe en troisième position (21%) de l'échantillon présenté ci-après. A noter la place particulière de l'Allemagne avec plus de 200 millions d'euros de produits de haute technologie exportés pour environ 15% du total de ces exportations. En complément, la France est le cinquième exportateur mondial de produits de haute technologie, avec 100,8 milliards d'euros exportés en 2018, derrière la Chine (Hong Kong inclus), l'Allemagne, Singapour et les États-Unis (Banque mondiale).

Figure 11 Exportations de produits de haute technologie<sup>21</sup>, 2018 (en % du total des exportations et en M€)



Source : Business France - Panorama des entreprises – édition 2019

A noter que la R&D comme un vecteur d'internationalisation pour les entreprises (sources de dépenses de R&D financés par l'étranger, propriété nationale des inventions venant de l'étranger...) n'a pas été traité ici<sup>22</sup>.

- **Les entreprises européennes sont intégrées aux chaînes de valeur mondiale<sup>23</sup>**

« Afin de mieux rendre compte de l'intégration des entreprises aux chaînes de valeurs mondiales et des flux de biens et services qui leur sont associés, l'OCDE a développé, en collaboration avec l'OMC, des indicateurs mesurés en valeur ajoutée, qui permettent de mettre en avant la valeur que chaque pays ajoute au cours du processus de production ». La valeur ajoutée en provenance de l'Union européenne est prépondérante dans les exportations de la plupart des pays européens. En Autriche, elle représente 63 % de la valeur ajoutée d'origine étrangère, 57 % en Belgique et en Suède, 55 % en Pologne.

En France, l'examen de l'origine de la valeur ajoutée contenue dans les exportations brutes fait apparaître que 10,9 % de la valeur ajoutée des exportations **françaises** sont originaires de l'UE : cela correspond à la moitié (51 %) du contenu étranger de la valeur ajoutée exportée par la France. 2,7 % proviennent d'Amérique du Nord, 2,7 % d'Asie orientale et du Sud-Est, et 0,4 % d'Amérique centrale et du Sud.

<sup>21</sup> Les produits de haute technologie retenus par Eurostat concernent certaines productions des industries de l'aéronautique, des ordinateurs, de l'électronique et des communications, de la pharmacie, des instruments scientifiques, des machines électriques et non électriques, de la chimie et de l'armement. La liste des produits est basée sur le calcul de l'intensité de R&D par groupe de produits (dépenses de R&D/ventes totales).

<sup>22</sup> Ce volet relève du Lot 1 dédié à l'Innovation dans les entreprises

<sup>23</sup> Source : Business France - Panorama des entreprises – édition 2019

- **Une forte attractivité en matière de captation d'investissements directs étrangers ayant un réel impact sur l'économie**

Parmi les pays européens, les groupes français sont les plus présents à l'international avec plus de 46 500 filiales à l'étranger, devant le Royaume-Uni (33 600) et l'Allemagne (29 000). D'après Eurostat, la France est en 2016, le deuxième pays d'accueil des filiales étrangères en Europe, avec plus de 28 500 filiales étrangères recensées, derrière l'Allemagne (32 500) et devant le Royaume-Uni (22 400). Mais c'est en Allemagne que ces filiales réalisent le chiffre d'affaires le plus élevé (1 464 milliards d'euros), et au Royaume-Uni qu'elles emploient le plus de personnes (3,8 millions). La contribution des filiales étrangères à l'économie des pays où elles sont implantées est forte. Elles représentent 17 % de la valeur ajoutée produite en France (27 % dans le secteur manufacturier), 11 % de l'emploi (22 % dans le secteur manufacturier) et 25 % des dépenses de R&D des entreprises<sup>24</sup>.

### 3.4 Investissement et accès au financement

- **Un investissement productif en baisse**

Après deux années consécutives de hausse, l'investissement des PME françaises fléchit en 2018 et enregistre une baisse de 2,6 %<sup>25</sup>. Dans le commerce, secteur qui concentre plus de 20 % de l'investissement global des PME, les investissements diminuent en 2018 (- 3,6 %) mais de façon moins marquée qu'en 2017 (- 7 %). La baisse dans ce secteur, associée à celles, significatives, constatées également dans les secteurs de l'agriculture, l'hébergement et la restauration, l'information et la communication et les activités immobilières, expliquent le repli général affiché en 2018. L'investissement continue pourtant à croître dans d'autres secteurs d'activité bien qu'à un rythme sensiblement inférieur à celui des deux exercices précédents. Ce ralentissement est particulièrement significatif dans l'industrie, secteur d'un poids équivalent à celui du commerce dans l'investissement des PME, mais aussi dans les transports et dans le secteur du conseil et services aux entreprises, où la croissance des investissements diminue le plus nettement.

Ce recul de l'investissement intervient alors même que les conditions d'accès aux financements restent favorables pour les PME. A ce titre, le soutien aux investissements productifs des PME françaises, et l'offre de financement associée, reste un enjeu majeur pour maintenir la compétitivité de notre économie.

- **Un accès aux financements qui nécessite d'être sécurisé**

D'après la Fédération Bancaire Française (FBF) et sur la base de données issues de la Banque de France à fin juillet 2019, les crédits bancaires aux entreprises sont en hausse de 7,3% sur un an avec 1 061 milliards d'euros d'encours (+7,5% pour des crédits d'investissements et +7,1% pour des crédits de trésorerie). Selon la Banque Centrale Européenne (BCE), la croissance des crédits aux entreprises est la plus élevée de la zone euro (+7,4% sur un an, comparativement à la moyenne de la zone euro qui se situe à +3,3% par an).

L'accès à des financements est un préalable essentiel à la création et au développement des TPE/PME, qui rencontrent le plus de difficultés (par rapport aux ETI ou aux grandes entreprises) dans le financement de leurs projets, compte tenu de leur taille ou de leur profil de risque. Les besoins de financement des entreprises sont de différentes natures : acquisition d'un nouvel équipement, mobilisation d'actifs immatériels, augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR) liée à un développement, besoin ponctuel de trésorerie... Pour se développer de façon sereine, la plupart des entreprises a besoin de trouver des solutions financières adaptées à ces différents besoins. Un des enjeux identifié, compte-tenu également des nouveaux profils d'entrepreneurs et d'activités, concerne la garantie des emprunts permettant aux entreprises d'accéder aux financements dans des conditions de risques acceptables et incitatives. C'est notamment sur ce point que les besoins semblent se concentrer en France.

<sup>24</sup> Source : Business France - Panorama des entreprises – édition 2019

<sup>25</sup> Bulletin de la Banque de France, Septembre-Octobre 2019

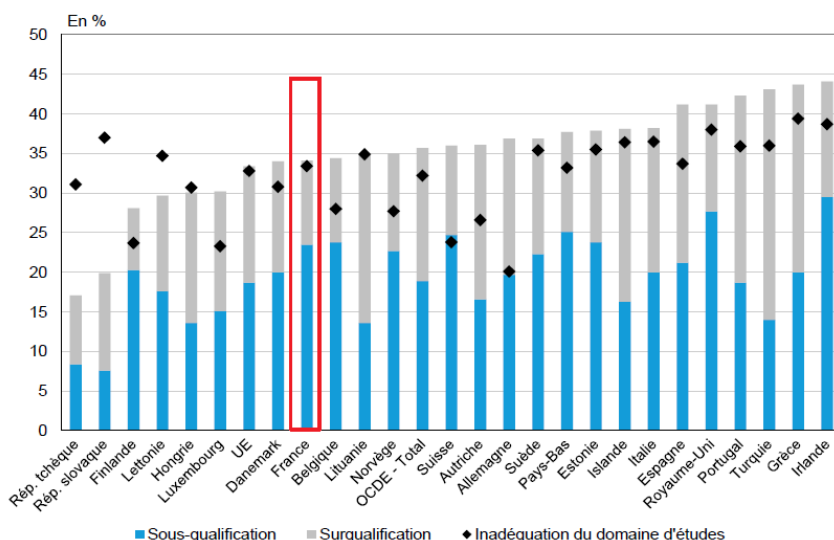
### 3.5 Formations et compétences

En matière d'emploi, les conséquences de la crise économique de 2007-2008 se sont faites ressentir en Europe jusqu'en 2013 (date à laquelle le taux de chômage européen a atteint jusqu'à 10,8 %) mais la situation s'est nettement améliorée depuis (avec un taux de chômage qui est revenu à un niveau proche de celui d'avant-crise, 6,8 % en 2018 contre 7 % en 2008). En revanche, les conséquences de cette crise persistent en France où le taux de chômage reste relativement élevé (en 2018, le taux de chômage était égal à 9,1 % contre 7,1 % en 2008, source : Eurostat). A noter que seulement 3 pays européens présentent un taux de chômage plus élevé que celui de la France : la Grèce (19,3 %), l'Espagne (15,3 %) et l'Italie (10,6 %).

Alors que les personnes non diplômées sont les plus particulièrement atteintes par cette situation de non-emploi, 100 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification<sup>26</sup>. A ce jour, les personnes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ne sont que de 5,4 % en 2018 à être touchées par le chômage alors que le taux de chômage chez les personnes sans diplôme est de 16,2 % chez (diplôme inférieur à l'enseignement primaire, enseignement primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0-2) – source : Eurostat).

De plus, les chiffres de l'OCDE indiquent que la mise en adéquation de l'offre et de la demande de compétences sur le marché du travail est problématique. En France, près d'un travailleur sur trois est surqualifié ou sous-qualifié pour l'emploi qu'il occupe, et une même proportion travaillent dans un domaine différent de celui dans lequel ils ont fait leurs études. Les données INSEE confirment également ce constat. Alors que 50 % des entreprises françaises affirment qu'il existe des barrières à l'embauche, 32 % d'entre elles constatent que ces barrières sont liées à un manque de main d'œuvre qualifiée, dans le secteur de l'industrie (38 %) et du bâtiment (50 %) notamment. Ainsi, 50 % des recrutements sont jugés difficiles (profils et secteurs sous tension) et cela donne 150 000 emplois non pourvus alors qu'on compte 3 millions de personnes en recherche d'emplois, avec de nombreux métiers en tension<sup>27</sup>. Au-delà des difficultés liées à la réglementation ou aux incertitudes économique, l'indisponibilité de main d'œuvre qualifiée est la barrière la plus citée par les entreprises interrogées<sup>28</sup>.

Figure 12 Inadéquation des compétences et des domaines d'études en 2016, part des salariés 15-64 ans (en %)



Source : OCDE, base de données sur les compétences pour l'emploi

<sup>26</sup> Ministère de l'économie et des finances, Octobre 2019, Pacte productif 2025

<sup>27</sup> Ibid

<sup>28</sup> Source : Insee, enquêtes de conjoncture d'octobre 2017

## 4 Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles ou évolutions des normes

---

Sans être exhaustive, la section présentée ci-après présente les principales mesures nationales prises en faveur de la compétitivité des entreprises (5.1) ainsi qu'une sélection des acteurs publics mis en place afin de permettre une meilleure définition des politiques publiques ou accompagnement dans leurs mises en œuvre (5.2).

### 4.1 Sélection de politiques nationales en faveur de la compétitivité des entreprises

#### 4.1.1 Le PACTE

Le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), porté par le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, a pour objectif de faciliter la création d'entreprise en France et de les rendre plus innovantes. Il ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Parmi les différentes mesures de La loi PACTE, dix d'entre elles sont particulièrement emblématiques et démontrent la volonté de mieux financer les entreprises et de les rendre plus justes, plus libres et plus innovantes :

- Simplifier les seuils applicables ;
- Supprimer le forfait social sur l'intéressement et la participation ;
- Repenser la place de l'entreprise dans la société ;
- Créer son entreprise 100 % en ligne à moindre coût ;
- Faciliter le rebond des entrepreneurs ;
- Rapprocher la recherche publique de l'entreprise ;
- Faciliter la transmission d'entreprise ;
- Simplifier et assurer la portabilité des produits d'épargne retraite ;
- Soutenir les PME à l'export ;
- Protéger les entreprises stratégiques.

La loi PACTE a été définitivement adoptée par le Parlement, le 11 avril 2019. Le conseil constitutionnel a confirmé la conformité à la constitution des dispositions de la loi PACTE, qui a été promulguée le 22 mai 2019.

#### 4.1.2 Le Pacte productif 2025

L'économie française et son appareil productif sont confrontés à des mouvements de fond qui vont durablement les impacter et les transformer : les progrès technologiques, la poursuite de la mondialisation, les grandes évolutions démographiques, les conséquences du dérèglement climatique, etc. Pour y répondre, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs réformes pour libérer le potentiel de l'économie, stimuler l'emploi et revaloriser le travail, mais aussi pour rendre la société plus juste et préparer l'avenir. Le Pacte Productif doit permettre de capitaliser sur ces actions en les complétant par l'identification des opportunités et des besoins d'ajustement pour les filières à moyen et long terme.

Annoncé par le président de la République le 25 avril 2019, le Pacte productif<sup>29</sup> vise à atteindre le plein emploi d'ici 2025 et à accroître la part de PIB de l'industrie et l'agriculture pour atteindre 15% en 2025 et 20% à horizon 2030. Ce pacte est constitué de cinq volets sur lesquels sont attendues des mesures ambitieuses : transition énergétique, numérique, industrie, agriculture et agroalimentaire, et innovation.

---

<sup>29</sup> Source : [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)

Les groupes de travail thématiques mis en place pour chacun de ces volets ont pour objectif de dresser le diagnostic de la production en France et de proposer début 2020 un ensemble de mesures concrètes nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Elles seront élaborées en cohérence avec les priorités du Gouvernement en matière d'écologie, de transition énergétique et d'inclusion des territoires, et avec les engagements de trajectoire des finances publiques.

D'après la consultation lancée en juillet 2019 par le Gouvernement<sup>30</sup>, les mesures souhaitées par les acteurs du développement de l'industrie en France concernent la réduction de la fiscalité de production, permettant de renforcer la compétitivité de l'outil productif français, tout en s'inscrivant dans la trajectoire des finances publiques.

En effet, le Conseil national de l'industrie fait état d'un niveau élevé des impôts de production qui pèsent sur la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire. De plus, les investisseurs souhaitent la simplification des procédures administratives, notamment celles liées aux implantations d'entreprises industrielles en France. L'économie circulaire apparaît également comme une des priorités des industriels français qui précisent que le mouvement mis en œuvre en France doit encore être amplifié en capitalisant sur les initiatives publiques et privées existantes.

Alors que la France a décidé de s'engager résolument dans la transition vers une économie 100 % circulaire, l'objectif du Gouvernement doit être d'identifier et de faire émerger des projets structurants dans ce domaine, notamment pour les gisements les plus importants que sont les plastiques, les matériaux de construction, les équipements électriques et électroniques (D3E) ainsi que les substances biosourcées. Pour cela, les difficultés de recrutement auxquelles font face les entreprises de l'industrie et l'artisanat producteur industriel devront être résolues. A ce jour, on estime à 1 350 000 le nombre de recrutements difficiles dans l'industrie en 2019, soit 50 % des recrutements ; et à 50 000 le nombre d'emplois vacants dans les métiers en tension. Il sera donc nécessaire de poursuivre les mesures déjà mises en œuvre, avec la réforme de la formation professionnelle et la signature, dans le cadre des comités stratégiques de filières, d'engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

Les orientations stratégiques présentées par le Ministre de l'économie et des finances en octobre 2019<sup>31</sup> reprennent ces éléments afin de relancer la production française dans les années à venir. Dans le cadre de l'Accord de Paris, l'économie française doit devenir neutre en carbone d'ici 2050 (1<sup>ère</sup> orientation). Pour cela, 20 milliards euros d'investissement seront notamment dédiés à la transition écologique au cours du quinquennat et l'enveloppe dédiée au bonus automobile et à la prime à la conversion augmentera de 50 % cette année. Le Gouvernement aura également pour objectif d'anticiper les besoins de compétences et de formation pour 2025 (2<sup>ème</sup> orientation), et d'encourager l'innovation afin que la France puisse devenir une économie de rupture technologique (3<sup>ème</sup> orientation).

A ce jour, deux entreprises françaises seulement font partie des 100 plus grandes entreprises numériques (alors que 49 d'entre elles sont américaines et 14 sont chinoises). Pour cela, le Gouvernement souhaite améliorer la compétitivité de l'appareil productif national (4<sup>ème</sup> orientation), à travers une réduction des impôts de production notamment.

Enfin, le Gouvernement souhaite engager un nouvel acte de décentralisation en matière de développement économique (5<sup>ème</sup> orientation). En plus de transférer la gestion des pôles de compétitivité et des appels à projets aux régions, une réflexion va être engagée afin d'aller plus loin en matière fiscale et un conseil Etat-région pourrait être mis en place pour partager les orientations des politiques industrielles nationales et régionales.

#### 4.1.3 Les contrats de filières du gouvernement français

<sup>30</sup> France Stratégie, 2019, Consultation sur le Pacte productif 2025 - Synthèse des contributions

<sup>31</sup> Ministère de l'économie et des finances, Octobre 2019, Discours de Bruno Le Maire – Ministre de l'économie et des finances

Depuis mai 2017 c'est le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, au sein du gouvernement d'Emmanuel Macron qui supervise l'activité du Comité National d'Industrie.

Il existe des comités stratégiques de filière (CSF) qui correspondent chacun à une filière stratégique de l'industrie française, et qui ont pour mission d'identifier de façon convergente, dans des « contrats de filière », les enjeux clés de la filière et les engagements réciproques de l'État et des industriels, d'émettre des propositions d'actions concrètes et de suivre leur mise en œuvre.

Après un audit réalisé à partir de la fin de l'année 2017, piloté par la Direction générale des entreprises et France Industrie, **il existe désormais 16 comités stratégiques de filière (CSF) : Aéronautique, Alimentaire, Automobile, Bois, Chimie et matériaux, Construction, Eau, Mer, Electronique, Infrastructures du numérique, Mines et métallurgie, Mode et Luxe, Nucléaire, Santé, Sécurité, Nouveaux systèmes énergétiques, Transformation et valorisation des déchets.**

La signature des 16 contrats de filières a été progressive. Aujourd'hui ont été signés les contrats suivants : filières industries des nouveaux systèmes énergétiques, filière industriel de la mer, Eau, Mode et luxe, Nucléaire, Transformation et Valorisation des déchets, Industries de la Santé, Mines et Métallurgie, Industries pour la construction, Chimie et Matériaux, Industries de l'électronique, Ferroviaire, Agroalimentaire, Automobile, Aéronautique et Bois.

- **La transition numérique : une thématique transversale aux CFS**

Dans le cadre de cette redéfinition des filières, deux nouveaux outils sont mis en place pour accompagner les CSF :

- **Le CNI numérique** avec pour ambition de s'appuyer sur les acteurs numériques français et de favoriser leurs interactions avec les acteurs filières pour accélérer la transformation du tissu industriel. Quatre axes en particulier sont développés :
  - Axe 1 : La transformation par le numérique des chaînes de valeur dans chaque filière, par exemple avec la mise en place dans les filières volontaires de plateformes numériques de type BoostAeroSpace.
  - Axe 2 : L'accompagnement de la transformation des entreprises industrielles par le numérique dans tous les territoires, en particulier avec l'Alliance pour l'Industrie du Futur et les Régions.
  - Axe 3 : Les nouvelles compétences rendues nécessaires par la transformation numérique.
  - Axe 4 : Les enjeux de normes et de régulation attachés au numérique dans l'industrie.
  - La French Fab<sup>32</sup>, lancée fin 2017 est considéré comme l'étendard de cet effort vers la transition vers l'industrie du futur des PME.
- **Le CNI International** avec pour objectif de rassembler les acteurs publics et privés concernés par l'export en vue de dynamiser les exportations.

Ces deux comités se sont réunis pour la première fois en juillet 2018<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> <https://www.lafrenchfab.fr/>

<sup>33</sup> <https://www.usinenouvelle.com/editorial/a-quoi-servira-le-cni-numerique-nouvelle-entite-pour-accompagner-la-transformation-de-l-industrie.N719124>



Figure 13 Priorités du CNI, mai 2018

Priorités sectorielles		Priorités transversales	
Véhicule autonome	Mission terminée (p.21)	Politique européenne de l'industrie	Mission terminée (p.29)
Batteries	Mission terminée (p.23)	Simplification réglementaire	En cours (p.31)
Ferroviaire	A venir	Fiscalité de production	En cours (p.34)
Nanoélectronique	Mission terminée (p.25)	Contribution CNI sur la PPE	En cours
Energies renouvelables	A venir	Approvisionnements en matières premières	Lancé aujourd'hui (p.37)
Santé et bioproduction	Lancé aujourd'hui (p.27)	Normalisation	A venir

Source : Synthèse de la réunion du Comité Exécutif du Conseil National de l'Industrie – Mai 2018

#### 4.1.4 Industrie du futur

Le concept d'industrie du futur se définit comme la modernisation des outils de production et la transition vers le numérique. L'usine du futur est liée au concept de troisième révolution industrielle qui prend en compte les impératifs de transition écologique qui s'imposent au secteur industriel. L'usine de demain doit, dans ce cadre, être sobre en ressource, avec des modes de productions adaptés à des productions « personnalisées ou en petite série » comme le mentionne le plan Usine du Futur.

L'industrie du futur doit permettre à la France de se positionner dans le mouvement de troisième révolution industrielle, au croisement entre transition énergétique et transition numérique.

A l'échelle nationale, la réindustrialisation passe par le plan de Nouvelle France Industrielle (NFI), dont la seconde phase a été lancée avec le projet Industrie du Futur, initié par Emmanuel Macron le 14 avril 2015.

Le plan NFI s'appuie sur neuf solutions :

- économie des données ;
- objets intelligents ;
- confiance numérique ;
- alimentation intelligente ;
- nouvelles ressources ;
- ville durable ;
- mobilité écologique ;
- transports de demain ;
- médecine du futur.

Le projet Industrie du Futur s'appuie quant à lui sur cinq piliers :

- Le développement de l'offre technologique (fabrication additive, axé en grande partie sur les imprimantes 3D grâce à l'AAP « Initiative pour la Fabrication additive (impression 3D)<sup>34</sup> ». Dans le cadre de ce volet, une plateforme technologique de l'Industrie du Futur a été lancée en janvier 2016 pour valider et tester des technologies de production ;
- L'accompagnement des entreprises vers l'Industrie du Futur avec des diagnostics personnalisés (l'objectif était de 2000 PME et ETI accompagné fin 2016) ainsi que des avantages fiscaux (2,5 milliards d'euros en 2015 puis 2,1 milliards distribués par BPI France en 2016 et 2017) ;

<sup>34</sup> <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2017/2017-03-27-DP-Fabrication-Additive.pdf>

- La formation des salariés avec le lancement d'une chaire sur l'Industrie du Futur ;
- Le renforcement de la coopération européenne et internationale ;
- La promotion de l'Industrie du Futur à travers les projets vitrines labellisés par l'Alliance Industrie du Futur.

**D'autres démarches nationales comme la French Tech<sup>35</sup>, ou plus récemment la French Fab<sup>36</sup>, ainsi que des plans de financements d'envergure (Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand plan d'Investissement, etc.) et de nombreux appels à projets (Territoires d'Innovation (en lien avec le PIA) ...) ont également été lancés en faveur du développement de la compétitivité et de la croissance des entreprises françaises.**

## 4.2 Acteurs nationaux œuvrant dans le champs des politiques publiques en faveur du développement et de la compétitivité des entreprises

### 4.2.1 Le Conseil National de la Productivité

Suivant une recommandation du Conseil européen de septembre 2016, tous les États membres de l'Union européenne qui partagent l'euro doivent mettre en place un conseil national de productivité. Ces conseils sont chargés d'analyser les évolutions et les déterminants de la productivité et de la compétitivité dans leur pays en tenant compte des interactions avec les autres États membres en vue d'une, meilleure coordination des politiques économiques au sein de la zone euro.

En France, le Conseil national de productivité (CNP) a été institué le 23 juin 2018 et siège au sein de France Stratégie. Son objectif est d'analyser les déterminants et les évolutions de la productivité et de la compétitivité en France en tenant compte notamment des aspects liés à la zone euro. Il élabore un rapport annuel rendu public. Les questions à analyser sont définies par le collège d'experts, qui peut éventuellement saisir les organismes et administrations compétents pour mener des travaux et avoir accès aux informations utiles. Il bénéficie de l'appui d'un rapporteur général, membre de France Stratégie, et de rapporteurs issus des administrations compétentes.

Il a partagé son premier rapport en Juillet 2019 sur la « Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ? »

### 4.2.2 La Team France Export

Face au grand nombre d'acteurs en présence, et afin d'améliorer les performances de l'économie à l'export, une grande réforme de l'accompagnement des entreprises en la matière a été entreprise début 2019. En effet, des légitimités concurrentes, et non coopératives, empêchaient de partager une vision stratégique et de s'organiser efficacement en conséquence. Les trois carences principales qui en résultaient étaient un manque de lisibilité du dispositif, un problème d'efficacité, et in fine, une véritable question de gouvernance.

La réforme du dispositif de soutien à l'export vise à le rapprocher de la réalité du terrain, et à le réorganiser en fonction des besoins des entreprises, en le rendant plus simple, plus accessible notamment aux PME et ETI, et plus efficace, en organisant l'ensemble des acteurs au sein d'une « Team France export ».

Cette transformation repose sur 3 axes principaux : la mise en œuvre de guichets uniques dans les régions en France ; la mise en œuvre d'outils digitaux partagés et performants ; la désignation d'un correspondant unique

<sup>35</sup> « La French Tech » : c'est le surnom du mouvement français des startups. Un écosystème unique qui réunit des startups (donc), mais aussi des investisseurs, des décideurs et des community builders

<sup>36</sup> Rappel des objectifs : Accélérer la transformation de l'industrie en France ; Unir sous un même étendard les industriels français ; Incarner le futur prospère de l'industrie française et l'attractivité de ses métiers ; Faire rayonner l'excellence de l'industrie française à l'international

à l'étranger. Cette réorganisation de l'offre de services et de la nouvelle manière d'aborder et d'accompagner les entreprises a été imaginée afin d'avoir un effet levier rapide. Néanmoins aucun bilan évaluatif n'est encore disponible afin de mesurer l'impact de ce nouveau dispositif. A ce titre, la question d'un programme, financé via le FEDER, et décliné sur plusieurs territoires régionaux à destination des entreprises et des Régions pourrait être éventuellement imaginé.

### 4.2.3 Bpifrance

Créée en 2012, Bpifrance est devenu un acteur majeur de l'accompagnement et du financement des entreprises françaises dans toutes leurs phases de développement. Disposant désormais d'une grande variété de solutions disponibles aux entreprises, Bpifrance a établi un nouveau record de financement en 2018 (+11 % par rapport à 2017) avec 7,5 milliards d'euros de crédits à l'investissement (+8 %) et 10,4 milliards d'euros de financement court terme (+13 %) et ce malgré une légère baisse du financement de l'innovation à 1,2 milliard d'euros. Chaque année, Bpifrance accompagne 80 000 entreprises et son offre s'est notamment élargie afin de permettre aux entreprises françaises de relever les défis de l'industrie du futur. A titre d'exemple, Bpifrance a noué un partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement pour les prêts aux ETI en 2018.

Afin de soutenir au mieux la croissance des entreprises françaises, de PME et d'ETI, Bpifrance propose également une gamme de plusieurs accélérateurs dont l'objectif est de s'adapter aux spécificités de chaque entrepreneur : accélérateur international, accélérateur sectoriel, accélérateur start-up, accélérateur PME et accélérateur ETI.

De plus, Bpifrance propose, via ses équipes basées en régions, une gamme élargie de solutions de financement répondant à chaque besoin des sociétés soutenues en fonction de leur taille. Ces solutions sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 Ensemble des solutions proposées par Bpifrance



Source : Bpifrance - 2016

- **Focus sur le prêt French Fab – Croissance**

Lancé dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, le prêt French Fab – Croissance a notamment pour ambition d'accroître les capacités industrielles en France en proposant une solution de prêt sans garantie. Pour cela, il soutient les PME et ETI indépendantes, créées depuis plus de 3 ans et financièrement saines du secteur de l'industrie manufacturière dans leurs projets d'investissement (nouvelles capacités de production, processus du futur ou mise sur le marché de nouveaux produits). Ce prêt, dont le montant peut varier de 500 000 à 5 millions d'euros et d'une durée de 3 à 10 ans, avec un différé d'amortissement du capital de 2 ans maximum, doit obligatoirement être associé à un financement extérieur, à raison de 1 pour 1 :

- D'apports en capital des actionnaires et/ou de sociétés de capital-investissement et/ou des apports en quasi fonds propres (prêts participatifs, obligations convertibles en actions) ;
- De concours bancaires d'une durée équivalente à celle du Prêt French Fab, ou jusqu'à 2 années inférieures pour les prêts de plus de 7 ans.

## 5 Les besoins en développement au regard de la situation française

---

La présente section tente de recenser l'ensemble des besoins identifiés au travers de l'analyse documentaire, des différents entretiens avec les têtes de réseaux nationaux qui ont été menés, ainsi que de l'atelier de travail avec les acteurs clés du développement économique en régions. Il s'agit de mettre en lumière soit les besoins pour rattraper le retard de la France vis-à-vis des autres Etats membres, soit les besoins pour se positionner sur des sujets émergents, considérés comme stratégiques. Ces besoins, recensés à l'échelle nationale, se devront d'être appréhendés de manière différenciée selon les territoires régionaux, et ce en fonction des spécificités de leurs situations économiques, écosystèmes et choix stratégiques opérés.

Cette section s'organise autour des grandes thématiques investiguées dans la partie précédente (4.1), auxquelles ont été ajoutées des thématiques plus émergentes sur lesquelles capitaliser (4.2).

A noter que si le prestataire du lot 1 Innovation est en charge de cette thématique, le présent rapport appréhende tout de même cette dernière, de par son lien étroit avec les différentes typologies d'enjeux traités ci-après.

### 5.1 Les besoins identifiés dans les grandes thématiques investiguées

- **Besoins en matière de développement de l'entrepreneuriat**
  - Le développement d'une culture entrepreneuriale à tous les niveaux afin d'approfondir la connaissance de l'entreprise par tous, et de dynamiser la création d'entreprises et la reprise d'entreprise ;
  - La coordination des acteurs publics et privés de l'accompagnement de l'entrepreneuriat ;
  - La levée de tous les freins identifiés face à la transmission reprise d'entreprises ;
  - L'articulation des différentes politiques publiques en faveur de la création d'entreprises au regard des secteurs (secteurs traditionnels, agriculture, économie sociale, ...) et des profils de créateurs (jeunes, demandeurs d'emploi, ...), ainsi que la définition des lignes de partage entre les différentes formes de financement associées (notamment entre le FEDER et le FSE pour les fonds européens) ;
  - La prise en compte de la diversité des profils et des nouveaux modèles économiques pour adapter l'offre d'accompagnement des créateurs d'entreprises, ainsi que des financements associés<sup>37</sup> ;
  - Le soutien à la création d'entreprises pour les personnes éloignées de l'emploi, les jeunes et les personnes dans le cadre de reconversion ;
  - Le soutien à des rapprochements d'entreprises notamment TPE/PME.
  
- **Besoins en matière de développement et structuration de filières (dont industrie et investissements productifs)**
  - L'accompagnement le développement de la compétitivité de ces secteurs stratégiques, notamment pour les filières à forte valeur ajoutée et créatrices d'emploi ;
  - Le développement de filières, celles d'ores et déjà établies et celles de demain en s'appuyant notamment sur les stratégies de spécialisation intelligentes définies et mises en œuvre dans les régions ;
  - L'orientation des industriels français sur des segments de marché à forte croissance ;
  - L'accompagnement des PME et ETI françaises dans leur croissance, ainsi que dans leurs phases d'investissements productifs ;
  - La mise en place et la pérennisation d'une offre de financement complète pour tous les stades de développement des entreprises ;
  - L'accompagnement des PME vers une taille ETI afin de dynamiser l'économie française ;

---

<sup>37</sup> En lien avec les travaux menés dans le cadre du Lot 1

- L'accompagnement des entreprises face aux nouvelles contraintes environnementales (cf. par exemple en cohérence avec la loi Transition Energétique pour la croissance verte du 18 août 2015, et le récent projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, déposé le 10 juillet 2019).
- **Besoins en matière d'internationalisation des entreprises**
    - L'accompagnement à l'export des entreprises françaises et particulièrement les PME entre 50 et 249 salariés ;
    - L'accompagnement des TPE/PME vers de nouveaux marchés à forte marge de croissance ;
    - La formation des dirigeants d'entreprises pour mieux appréhender les enjeux et la dimension internationale du développement ;
    - L'incitation des entreprises à investir dans l'innovation (cf. le cercle vertueux entre exportation et innovation)<sup>38</sup>;
    - La pérennisation de la nouvelle organisation des différentes parties prenantes dans l'accompagnement des entreprises à l'export ;
    - L'accompagnement des Régions (et des EPCI) dans la définition et la mise en œuvre d'outils en faveur de leurs politiques d'attractivité.
- **Besoins en matière de formations et montée en compétences**
    - L'amélioration de l'adéquation de l'offre et de la demande de compétences sur le marché du travail ;
    - L'anticipation des formations dans les TPE / PME et ce particulièrement face aux mutations en cours ou à venir (et particulièrement les PME dans le cadre d'investissements productifs, mais également lors de toutes mutations importantes rencontrées par les entreprises (changement de processus de production, innovation, nouveaux matériaux) ;
    - L'amélioration du continuum orientation / formation / emploi à l'échelle des territoires ;
    - L'accompagnement spécifique des chefs d'entreprises (particulièrement des PME) dans certaines phases de leurs développement (dont international), en identifiant les financements associés ;
    - Le développement des compétences des dirigeants de TPE/PME en matière d'éducation financière.
- **Besoins en matière de financement des entreprises**
    - Des outils de financement qui doivent avant tout être orientés pour des interventions en fonds propres, ce qui nécessite la structuration de l'offre ;
    - L'articulation renforcée des outils de financement du secteur bancaire avec les instruments financiers soutenus par des fonds publics (notamment sur les outils de garantie) ;
    - Le déploiement plus large des outils de garantie pour tous les secteurs et les profils d'entrepreneurs (notamment sur les phases de création pour des profils "risqués" : jeunes, personnes éloignées de l'emploi, reconversion, ...) <sup>39</sup> ;
    - Le déploiement d'outils financiers spécifiques pour soutenir la création et le développement des activités de l'ESS ;
    - Le fait de faciliter l'accès à certains types de financement par les start-ups<sup>40</sup> ;
    - Le déploiement d'outils financiers spécifiques pour soutenir la digitalisation des TPE/PME<sup>41</sup> ;
    - L'accompagnement des TPE/PME pour l'identification et la mobilisation de nouvelles sources de financement ;
    - Le développement d'outils de financement adaptés pour les sociétés et les consortiums de projets.

<sup>38</sup> En lien avec les travaux menés dans le cadre du Lot 1

<sup>39</sup> En lien avec les travaux menés dans le cadre du Lot 1

<sup>40</sup> En lien avec les travaux menés dans le cadre du Lot 1

<sup>41</sup> En lien avec les travaux menés dans le cadre du Lot 2

Tableau 3 Synthèse des besoins identifiés dans le cadre de cette étude et ayant un lien avec le lot1

<ul style="list-style-type: none"><li>• La prise en compte de la diversité des profils et des nouveaux modèles économiques pour adapter l'offre d'accompagnement des créateurs d'entreprises, ainsi que des financements associés ;</li><li>• L'incitation des entreprises à investir dans l'innovation (cf. le cercle vertueux entre exportation et innovation) ;</li><li>• Le déploiement plus large des outils de garantie pour tous les secteurs et les profils d'entrepreneurs (notamment sur les phases de création pour des profils "risqués" : jeunes, personnes éloignées de l'emploi, reconversion, ...);</li><li>• Le fait de faciliter l'accès à certains types de financement par les start-ups ;</li><li>• Le déploiement d'outils financiers spécifiques pour soutenir la digitalisation des TPE/PME.</li></ul>
--

## 5.2 Les besoins identifiés dans d'autres thématiques complémentaires

- **Focus sur les mutations en lien avec les nouvelles technologies, les évolutions sociales et environnementales**

Internet, le numérique, le développement de l'intelligence artificielle<sup>42</sup> et des robots etc. impactent tous les secteurs d'activité, et génèrent dans les entreprises aussi bien des transformations structurantes, que des évolutions plus diffuses par apport successif d'innovations. Ces nouvelles technologies, les quantités de données numériques disponibles et leur potentiel à créer de la valeur ont remis en question les équilibres économiques, sociaux et parfois environnementaux favorisant notamment la montée en puissance des plateformes d'intermédiation, et modifiant profondément les modes de consommation. Pour faire face à ces mutations, les entreprises sont confrontées à plusieurs enjeux :

- L'accompagnement des entreprises et des salariés dans l'intégration de ces nouvelles technologies (intelligence artificielle, automatisation...) et dans les changements impactés ;
- Le développement des formations et compétences afin de pouvoir disposer des talents digitaux (nouveaux talents et salariés en poste) ;
- L'accompagnement dans la reconversion des salariés impactés par ces mutations ;
- L'accompagnement du passage à l'échelle des « pépites du numériques »<sup>43</sup> ;
- L'accompagnement à la compréhension et à l'intégration des usages des TIC dans les entreprises mais également les écosystèmes associés ;
- Le soutien de la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeurs ;
- L'accompagnement des entreprises face aux mutations économiques liées aux transitions énergétique et écologique ;
- Et parfois l'accompagnement dans la reconversion de friches foncières et immobilières.

- **Focus sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)**

Au travers de la loi en faveur de l'ESS adoptée le 31 Juillet 2014, le secteur obtient officiellement sa reconnaissance et la reconnaissance de ses spécificités inscrivant de ce fait, leurs prises en compte dans les politiques publiques de mieux l'accompagner.

Outre les associations, les coopératives, les sociétés mutuelles et les fondations généralement considérées comme le noyau de la loi sur l'économie sociale, la loi, dans son article 1, ouvre le champ de l'ESS à des

<sup>42</sup> L'intelligence artificielle telle que définit sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances consiste à « faire faire aux machines ce que l'homme fait aujourd'hui mieux qu'elles, c'est à dire s'adapter, apprendre, communiquer, interagir avec leur environnement ». Ce procédé vise donc à reproduire la cognition humaine grâce à la technologie

<sup>43</sup> En lien avec les travaux menés dans le cadre des Lots 1 et 2

entreprises commerciales dont l'activité économique a pour objet l'utilité sociale (soutien à des personnes vulnérables, lutte contre l'exclusion et les inégalités, éducation à la citoyenneté, développement durable tel que défini à son article 2) et dont la gestion respecte un ensemble de conditions concernant notamment, mais non exclusivement, la redistribution limitée des bénéfices (réinvestissement d'une partie des excédents, conditions de prise de contrôle plus restrictives, etc.). La loi a notamment introduit la reconnaissance « d'entreprise solidaire d'utilité sociale », ESUS.

Cette loi également impose que les Régions élaborent une stratégie régionale de l'ESS, en concertation avec les Chambres régionales de l'ESS (CRESS) ainsi qu'avec les organismes et les entreprises de l'ESS. Par ailleurs, Les Régions et l'État doivent mettre en place des conférences régionales de l'ESS au moins tous les deux ans afin débattre des orientations, moyens et résultats des politiques locales de développement avec l'ensemble des acteurs régionaux, et fixer des orientations pour l'avenir.

En 2015, en France, qui est pionnier en Europe dans le développement de l'ESS et son accompagnement, on comptabilise 2,37 millions de salariés dans le secteur de l'ESS (soit 10,5% de l'emploi national et une croissance de plus de 20% depuis 2000), plus de 221 000 structures <sup>44</sup>.

A ce jour, la totalité des Régions ont aujourd'hui formalisé des politiques de soutien à l'ESS permettant de répondre aux enjeux de développement du secteur<sup>45</sup>:

- La structuration des réseaux de l'ESS ;
- Le soutien à la création et au développement des structures de l'ESS via notamment des offres d'accompagnements et de financement spécifique ;
- La mise en place d'actions de sensibilisation auprès des élus, des professionnels, du grand public à l'ESS ;
- L'accompagnement des territoires, des entreprises, et des salariés à la prise en compte et au développement de l'économie circulaire, ainsi que des transitions énergétique et écologique ;
- Le développement de la coopération économique entre les acteurs de l'ESS et les autres secteurs ;
- Le développement de l'innovation sociale afin d'encourager la création de réponses nouvelles aux besoins socio-économiques ;
- Le développement des achats socialement responsables via notamment l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics, le recours à des structures de l'insertion par l'activité économique et du handicap.

- **Focus sur l'Économie circulaire**

Le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. Elle a en effet reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable. Cette loi a donné la définition suivante pour l'économie circulaire (code de l'environnement, article L.110-1-1) : « La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets ».

Cette loi a par ailleurs défini des objectifs ambitieux liés à l'économie circulaire, comme celui d'une augmentation de 30% d'ici 2030 du rapport entre le PIB et la consommation intérieure de matières : il s'agit donc de produire en utilisant moins de matières, afin de découpler la croissance de la consommation de matières. Cette notion

---

<sup>44</sup> Panorama de l'ESS en France 2015, CNCRES (chiffres Insee Clap 2013) / Recherches & Solidarités

<sup>45</sup> L'économie sociale et solidaire en région mode d'emploi, AVISE et Régions de France, 2016



contient également l'idée que les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables. L'économie circulaire fait partie du champ de l'économie verte. Ainsi, les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux. Plusieurs enjeux se font jour afin de renforcer l'économie circulaire en France : agir sur les circuits d'approvisionnement, développer l'éco-conception, accompagner le développement de l'écologie industrielle, travailler sur l'allongement de la durée d'usage des produits, ... Compte-tenu des finalités de l'économie circulaire, son soutien passe aujourd'hui plutôt par des politiques publiques liées à la transition énergétique que par des politiques publiques de développement économique. Cette même logique semble être poursuivie dans le cadre de la programmation des fonds européens (plutôt un soutien via l'OT 4 "Transition énergétique" que via l'OT 3 "Aides aux entreprises" <sup>46</sup>), bien que leurs soutiens soient peu mobilisés pour accompagner le développement de l'économie circulaire dans les régions.

- **Focus sur la coordination des acteurs de l'accompagnement au développement des entreprises**

Face au nombre important d'opérateurs de l'accompagnement à la création et au développement des entreprises en France, le constat d'un manque de coordination fort de ces acteurs, voire même une réelle concurrence, pour aborder de manière coordonnée et concertée les entreprises, a été fait.

Les besoins en accompagnement diffèrent d'une entreprise à l'autre (diagnostic des forces et faiblesses pour identifier les actions adéquates à mettre en place, formation, définition et mise en œuvre d'une stratégie à l'export, R&D, recherche de financement...) et les services à leur apporter se doivent également d'être au plus juste.

Dans la lignée des initiatives d'ores-et-déjà lancée via la FrenchFab ou la Team France Export, le besoin d'encourager une meilleure coordination des acteurs semble nécessaire, et la question de la possibilité d'un financement via le FEDER posée.

---

<sup>46</sup> OS2 de la future programmation : « une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques »



## Annexe A Liste des acteurs interviewés pour les investigations

	Nom	Prénom	Organisation	Fonction	Date
1	GOURDEN	Julie	<b>Association des Régions de France</b>	Conseillère Europe et contractualisations	03/09/19
	VAILLANT	Mickaël		Conseiller Economie, Enseignement Supérieur Recherche et Numérique	Par mail le 25/09/19
2	ROSSI	Frédéric	<b>Business France</b>	Directeur Général Délégué - Activité Export	10/09/19
	CORNUAULT	Lorenzo		Directeur Exécutif - Réseau France et Relations institutionnelles	
3	PALCY	Corinne	<b>ADIE</b>	Responsable du Contrôle de Gestion	06/09/2019
4	DENONCIN	Blandine	<b>France Active</b>	Responsable Ressources Publiques	26/09/2019
	GEROME	Fanny		Directrice Générale Adjointe	
	MAUDET	Mélanie		Responsable du service Etudes et Prospectives	
	GROMER	Mélanie		Chargée d'analyse socio-économique sénior	
	FRANCOIS-DAINVILLE	Marie-Tiphaine		chargée de mission partenariats publics	
5	BARBIER	Sophie	<b>CDC / Banque des Territoires</b>	Contact Europe	24/09/2019
6	AUSSILLOUX	Vincent	<b>France Stratégie</b>	Directeur du Département Economie	29/08/19
7	NGUYEN	Céline	<b>Bpifrance</b>	Direction des partenariats régionaux et de l'action territoriale	09/10/19
	ADELINE-PEIX	Marie		Directrice exécutive - Direction partenariats régionaux, action territoriale et entrepreneuriat	
	JEANNE	Alexandre		Direction de la stratégie et du développement.	
8	LEGUIL	Simon	DGE	Directeur adjoint au cabinet	05/11/19



## Annexe B Liste des acteurs présents lors de l'atelier de travail du 3 Décembre 2019

CGET	Bureau de la coordination des programmes européens et des territoires Mission des Affaires Européennes	Chargée de mission	POUGET	Valérie
CGET	Direction du développement des capacités des territoires	Secrétariat général de la CIALA	BRUNET	Céline
Région Pays de la Loire	Direction des politiques européennes	Chargée de programme	GARDON KUPISZ	Isabelle
Région Centre	DEI Direction Europe et International	Directeur adjoint FESI	NOTTIN	Stéphane
Bpifrance		Responsable Fonds Européen de Développement Régional FEDER	NGUYEN	Céline
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Direction du développement et du financement des entreprises	Directrice Adjointe	PAULET	Agnès
Business France		Directeur Exécutif - Réseau France et Relations institutionnelles	CORNUAULT	Lorenzo
ADIE		Responsable du Contrôle de Gestion	PALCY	Corinne
France Active		chargée de mission partenariats publics	FRANCOIS-DAINVILLE	Marie-Tiphaine
France Stratégie		Directeur du Département Economie	AUSSILLOUX	Vincent
BpiFrance	Direction de la stratégie et du développement.		JEANNE	Alexandre
Sofimac Région		Responsable projets et souscripteurs	DELAMARE	Marie-Pierre
Région AURA		Innovation des entreprises	TSCHAINED	Camille
Région Hauts de France	Direction Europe	Chargée de mission	MULLEMEESTER	Yohan
Région Occitanie	Direction de l'Economie et de l'Innovation	Service Ingénierie Financière et Fonds Européens	TORRES	Christine

Région Grand Est	DFE	Chargé de mission	JANAH	Houssni
Région Centre - Val de Loire		Chargée de mission	COUTELLIER	Sophie
Région Ile-de-France	DAE	Développeuse projets européens	RENAULT	Laureline
Région Nouvelle-Aquitaine	Fonds Européens	Coordinatrice FEDER	DUPRAT	Audrey
Région Nouvelle-Aquitaine	Développement économique	Chargée de mission	GONZAGUE	Florence
Région Bourgogne Franche Comte	FEDER	Chargée de mission	GANARD	Sandra
Région Bretagne	Direction de l'Economie	Chargée de mission	AMELOT	Delphine
Région Hauts de France	Mission Hauts-de-France financements	Responsable	DUBART	Virginie
DGE		Chargé de mission	VERNA	Simon
Région Ile-de-France		Référent FEDER	MOLLET	Louis

## Annexe C Tables des figures et des tableaux

---

### Table des matières

Figure 1 Schéma récapitulatif des étapes de la mission .....	5
Figure 2 Evolution du taux de création des entreprises en Europe et en France .....	9
Figure 3 Taux de création des entreprises tous secteurs confondus par pays d'Europe en 2016 .....	10
Figure 4 Part du secteur industriel dans l'emploi des branches marchandes, 1980-2016 (en %) .....	13
Figure 5 Emploi par secteur et par pays en 2017 (en %).....	14
Figure 6 Evolution de la part du chiffre d'affaires réalisé par le commerce en ligne des entreprises (en %) .....	15
Figure 7 Diffusion du numérique au sein des entreprises françaises en 2018 .....	16
Figure 8 Balance commerciale des pays d'Europe en fonction de leur PIB en 2018 .....	17
Figure 9 Répartition par taille des entreprises exportatrices, 2016.....	18
Figure 10 Répartition de la valeur des exportations par taille des entreprises, 2016 .....	18
Figure 11 Exportations de produits de haute technologie, 2018 (en % du total des exportations et en M€) .....	19
Figure 12 Inadéquation des compétences et des domaines d'études en 2016, part des salariés 15-64 ans (en %) .....	21
Figure 13 Priorités du CNI, mai 2018 .....	25
Figure 14 Rétroplanning de la mission .....	34

### Table des tableaux

Tableau 1 Champ des questionnements .....	7
Tableau 2 Ensemble des solutions proposées par Bpifrance .....	27
Tableau 3 Synthèse des besoins identifiés dans le cadre de cette étude et ayant un lien avec le lot1.....	31

**CONNAÎTRE** les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

### Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires  
Pole politique de cohésion européenne

mae@anct.gouv.fr

**En savoir plus**

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)